

Empilements de galets en presqu'île de Crozon : un phénomène désastreux pour l'environnement



Communes et gestionnaires environnementaux alertent, une nouvelle fois, sur les conséquences néfastes des empilements de galets qui fleurissent à Camaret et un peu partout en Presqu'île.

Les communes de la presqu'île de Crozon, Natura 2000 et le Parc d'Armorique alertent régulièrement sur la mode consistant à empiler des galets. Esthétiques mais pas sans danger pour le littoral, ces « cairns » sont apparus ces dernières années, au risque de perturber l'écosystème local.

À Camaret, ces amas artificiels de galets placés sur le mur délimitant le Sillon, derrière la chapelle, prennent de l'ampleur. Ces constructions, anodines pour certains, dans les mouvances du land-art, sont bien loin des coutumes originelles et affectent insidieusement le milieu naturel.

« Le Sillon est une construction maritime active construite par la mer. Prendre ces matériaux, c'est modifier durablement l'équilibre naturel du site. Certains endroits

sont des milieux de vie, quelques fois invisibles à l'œil nu et les toucher portent atteinte à ce milieu vivant», explique régulièrement Yves Cyrille, directeur de la Maison des minéraux, à Crozon.

Équilibres naturels fragiles

De son côté, Ségolène Guéguen, chargée de mission Natura 2000, alerte sur l'importance de ce phénomène désastreux au Cap de la Chèvre. « Nous sommes sur des sites protégés, où l'équilibre naturel est fragile. Nous sommes obligés, sur certains sites, de remettre les pierres en place ».

À lire sur le sujet

Land-art. Les pierres de la discorde

Malgré les campagnes de préventions comme l'opération de déconstruction menée à Camaret, l'an passé, par les élus et les gestionnaires des espaces naturels, malgré la diffusion de brochures éditées par l'office de tourisme communautaire, malgré les articles dans la presse locale, régionale ou nationale, le message semble avoir du mal à passer auprès de personnes qui, bien souvent, rabrouent ceux qui tentent de sensibiliser les artistes d'un jour sur ces gestes qui ont des effets irrémédiables sur l'environnement.

Amendes de 1 500 €

Outre les dégâts sur l'écosystème, la remise en état quasi journalière représente un coût non négligeable pour les gestionnaires des sites.

Pour mémoire, les prélèvements de nature à compromettre l'intégrité du littoral sont interdits et passibles d'une amende de 1 500 € sur tout le littoral français.